

Acquisition d'une parcelle de terrain en nature de cimetière privé

PUBLIÉ LE 26/04/2010 - MISE À JOUR LE 26/04/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2010

DELIBERATION D20100224

URBANISME ET AFFAIRES IMMOBILIERES

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN NATURE DE CIMETIERE PRIVE

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Depuis 2007, une famille niortaise s'est rapprochée de nos services dans le souhait de céder à la collectivité, moyennant l'Euro symbolique, une parcelle de terrain lui appartenant à usage de cimetière privé. Cette parcelle contient 27 tombes dont celle de Mademoiselle Henriette Rouget de Gourcez.

Un accord de principe leur a été délivré en septembre 2008, mais préalablement à la réalisation de la cession, il était nécessaire d'obtenir l'accord de chacun des membres de la famille, car ce cimetière privé sera, du fait de sa cession, soumis au règlement des cimetières communaux impliquant des obligations pour la famille et notamment l'entretien des 27 tombes existant sur ce terrain.

Chacun des membres de la famille a adressé la promesse de cession signée par laquelle il acceptait les conditions liées à la cession du cimetière privé à la Ville de Niort, et notamment la charge de l'entretien des tombes selon les conditions fixées en matière de concessions perpétuelles des cimetières communaux aux articles 38 et 47 du règlement intérieur des cimetières communaux en date du 4 juin 2007.

La parcelle concernée section EO N° 78 pour une superficie de 2 ares 73 centiares est située 16 rue de la Convention. Cette cession à la Ville a lieu moyennant l'Euro symbolique que les cédants dispensent la Ville de Niort d'acquitter.

Tous les frais et droits résultant de ladite cession seront imputés au chapitre 21 8241 2111 du Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, de la parcelle EO N°78 de la rue de la Convention ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

Source :

